

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2016**

L'an deux mil seize le 18 mai 2016 à 19h00, les membres du conseil de Sombornon, se sont réunis en assemblée au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Rémy GARROT, Maire.

Membres afférents : 13
Membres en exercice : 13
Membres présents : 13
Membres ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 11/05/2016
Date de l'affichage : 11/05/2016

Etaient présents : Rémy GARROT, Françoise RUINET, Gérard DELACROIX, Olivier LABROUSSE, Francine EUDELIN, Pascal MENTH, Régis DALAS, Jean-Claude DESPLANTES, Nadège JARDEAUX, Jocelyne CONSCIENCE, Sandrine DECAMP, Michel ROIGNONT, Sylviane POTOT

Procuration(s) :

Etai (ent) absent (s) :

Secrétaire : Françoise RUINET

52/2016 – Délégation au maire : lotissement les Abeilles

Dans le cadre du projet de lotissement Terres d'Abeilles, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de donner tous pouvoirs au maire pour représenter la commune et régulariser tous actes de vente, d'échange, d'acquisition et autres afférents au lotissement TERRES D'ABEILLES.

AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant au dossier afférent au lotissement Terres d'Abeilles.

53/2016 – Compte-rendu des arrêtés du maire

M. le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n°47/2014 du Conseil municipal en date du 16/04/2014,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

-9/2016 : Arrêté autorisant le maire à encaisser le chèque de Groupama concernant le remboursement du sinistre sur un mât d'éclairage public à la salle polyvalente d'un montant de 2 083.28 €

-10/2016 : Arrêté autorisant le maire à rembourser la caution de la boulangerie Georget vu la vente du bâtiment.

- 13/2016 : Arrêté autorisant le maire à signer le devis avec vidéo star concernant la fourniture de deux enceintes autonomes et un micro d'un montant de 1 477.67 € HT.
- 15/2016 : Arrêté autorisant le maire à encaisser le chèque de Groupama de 424.95 € correspondant au solde dû en notre faveur suite à révision de notre contrat.
- 17/2016 : Arrêté autorisant le maire à signer le devis de Gien Pinot d'un montant de 2 525.00 € HT concernant le relevé topographique de la rd9 (travaux voirie 2016).
- 19/2016 : Arrêté autorisant le maire à signer le devis de MD Informatique d'un montant de 673.33 € HT concernant le remplacement de l'ordinateur portable.
- 21/2016 : Arrêté autorisant le maire à encaisser le chèque de Groupama d'un montant de 3440.97 € correspondant au sinistre sur la jardinière vers Somberton transaction.
- 22/2016 : Arrêté autorisant le maire à encaisser le chèque de Groupama de 616.75 € correspondant au remboursement des frais d'avocat dans le dossier entre Mme Sanchez et la commune.
- 23/2016 : Arrêté acceptant la résiliation du bail de M. Valette (garage gendarme).
- 24/2016 : Arrêté autorisant le maire à louer le garage de M. Valette à Mme Liminet.
- 25/2016 : Arrêté autorisant le maire à payer la facture de Décorial d'un montant de 2 181.67 € HT correspondant à la fourniture d'un rideau pour la salle de cinéma.
- 26/2016 : Arrêté autorisant le maire à résilier le bail du logement de M. Alglave suite à son décès et à encaisser la totalité de la caution au vu de l'état des lieux.
- 27/2016 : Arrêté autorisant le maire à payer toutes les factures de Maître Paget huissier dans le cadre du dossier entre la commune et Mme Sanchez.
- 28/2016 : Arrêté autorisant le maire à résilier le bail de M. Conort suite à sa demande et à louer ce logement à Mme Leduc à compter du 31/03/2016.
- 29/2016 : Arrêté autorisant le maire à signer le contrat avec l'entreprise PRETRE ET FILS concernant l'entretien des cloches de l'Eglise et du paratonnerre d'un montant de 175 € HT / an.
- 30/2016 : Arrêté autorisant le maire à signer les devis avec l'ONF d'un montant de 6 477.78 € HT et 3 770 € HT concernant des travaux dans la forêt communale.
- 32/2016 : Arrêté autorisant le maire à signer les conventions avec Qualiconsult concernant la mission SPS et contrôle des travaux de création d'un local commercial place Bénigne Fournier d'un montant de 4 624 € HT.

54/2016 Compte rendu des Déclarations d'intention d'aliéner :

Le Maire expose aux membres du conseil municipal ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délégation accordée à monsieur le maire par délibération n°53/2008 du conseil municipal en date du 23/05/2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- 3/2016 : M. Boyer Laurent (20 avenue du Pavé) vend à M. RAPP et Mme HONORE (Dijon)

- 4/2016 : AFUL TERRES D'ABEILLES vend lot 16 à M. Voidey Frantz (Venarey-les-Laumes)
- 5/2016 : M. Rosier Sébastien (5 avenue 1ère armée Française) vend à M. Guerard et Mme Goult (Neuilly-les-Dijon)
- 6/2016 : SCI la Chenalotte (Mme Fournier) vend le bâtiment situé 3 rue de la Libération à M. Ferot Yoan (Longvic) et Mme Tosatto Josiane (Mimeure)
- 7/2016 : Indivision Lamy vend le bâtiment situé 25 avenue de la Brenne à M. PHILIP Angelo (Commarin)
- 8/2016 : Aful Terres d'Abeilles vend (1€) à M. Bonivert une partie du lot 12 (régularisation bornage).

55/2016 Décision modificative n°1 au budget principal 2016

Vu qu'une facture du Bien Public a été payée deux fois par erreur en 2014, il y a lieu d'annuler un des mandats correspondants

Vu la nécessité de réaliser une modification du PLU,

Les crédits n'ayant pas été prévus au budget principal, il y a lieu de réaliser une décision modificative comme suit :

Art 673 DF: + 100 €

Art 6228 DF: - 100 €

Art 202 ID : + 1 500 €

Art 2041581 ID : - 1 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE les mouvements de crédits ci-dessus exposés,

AUTORISE le maire à réaliser ces modifications et à émettre les mandats et les titres correspondants.

56/2016 Participation Sivos Spuller plaque pôle scolaire

Vu le projet du Sivos, en mémoire de M. Marin, consistant à attribuer son nom au pôle scolaire.

Vu la demande du SIVOS pour une participation de la commune de Sombornon.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité de participer au projet du Sivos à hauteur de 1 000 € par le biais du versement d'une subvention au Sivos Spuller à l'article 2041511.

-DECIDE d'amortir cette subvention en une fois en 2017

-AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant au dossier.

57/2016 Echange de parcelles aux abeilles

Vu la délibération 65/2015 du 05/10/2015 qui acceptait de modifier l'emprise du lot 103 du lotissement les Abeilles à la demande de M. Garrot Jean-Pierre, il y a lieu de réaliser les échanges de parcelles correspondantes entre la commune et M. Garrot Jean-Pierre.

Cet échange est gratuit et les frais d'actes seront partagés entre les parties.

Vu l'erreur de bornage du lot 12 du lotissement Les Abeilles, il y a lieu de vendre à M. Bonivert une partie du lot 12 (27m²) du lotissement les Abeilles à l'euro symbolique, les frais d'actes seront à la charge de M. BONIVERT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la modification de l'emprise du lot n°103 comme indiqué sur le plan joint, la superficie de l'emprise du lot 103 n'étant pas modifiée.

ACCEPTTE de vendre à M. Bonivert une partie du lot 12 à l'euro symbolique, les frais d'actes étant à la charge de M. Bonivert.

AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant au dossier.

58/2016 Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre des travaux des vestiaires du Football

Vu que l'appel d'offres des vestiaires du club de football a été déclaré infructueux.

Vu l'avenant présenté par notre maître d'œuvre « Sistem Architecture » s'élevant à 3 560 € HT et correspondant à la phase projet du contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention,

AUTORISE le maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre des travaux des vestiaires du club de football avec l'entreprise « Sistem Architecture » pour un montant total avec l'avenant de 17 060 € HT

AUTORISE le maire à payer les factures correspondantes,

AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant au dossier.

59/2016 Réhabilitation local sous mairie

Vu le projet de réhabilitation du local sous la mairie,

Vu les devis présentés par l'entreprise BHF à Semarey et Dominguez à Arcey,

Le conseil municipal, après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de prendre l'entreprise BHF pour un montant de 31 592.04 € HT

AUTORISE le maire à signer tous documents se rapportant au dossier

60/2016 Tarif repas 2 Juillet 2016

Le conseil municipal organise dans le cadre de la fête "Somberton dans le rétro" un repas le 2 juillet (en remplacement du repas du 14 juillet qui n'aura pas lieu cette année),

Vu le devis fourni par le traiteur,

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs comme suit :

- Adulte Sombertonnois : 10 €

- Enfants de 3 à 12 ans : 5 €

- Invités : 20 €

AUTORISE le maire à émettre les titres correspondants.

QUESTIONS DIVERSES :

- Concernant la demande de remplacement des portes de l'Office de Tourisme, le conseil municipal est en attente de devis pour prendre une décision.

- Concernant la demande pour exposer sur le marché communal : le conseil municipal accepte que M. Mauchausse Mickaël vienne exposer sur le marché le samedi matin. Par la suite, envisager droit de place ? Le conseil municipal décidera à chaque demande, en fonction de la concurrence.

- Modification PLU : le conseil municipal est d'accord pour lancer la procédure.

- L'inauguration d'une exposition « art et textile » aura lieu vendredi 20 mai à 18h30, à la maison Spuller.

- Une conférence organisée par l'association France Alzheimer aura lieu à la salle de cinéma le vendredi 20 mai à 19h.
- Visite préventive EP Socater le 25/05.
- Mme Ruinet fait un point sur les appartements communaux.
- M. J-C Desplantes fait un point sur le lotissement des Abeilles,
- Réfléchir à un sens unique sur la rue de Fonteny pendant les jours hors-période scolaire pour que les primaires descendent aussi rue de Fonteny le matin (limiter dans le temps à une demi-heure).
- Travaux de voirie place B. Fournier à l'opticien. Entrée Chaleur (silo).

Un rapport des commissions de la CCOM est fait par les conseillers municipaux.

Fait à Sombornon,
Le 19/05/2016

Le maire,
Rémy Garrot